



## BELLE ÉTOILE, L'ÎLOT NORD SE DÉVELOPPE !

Mis en ligne le 25 mai 2021

Le pôle structurant Treillières / Grandchamp-des-Fontaines poursuit son développement. En effet suite à la réalisation de l'équipement aquatique Alphéa, puis au lancement de l'extension du Super U, ce sont à présent les travaux de l'îlot Nord de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Belle Etoile qui débutent.

Situé en face de l'entreprise VM Matériaux direction Grandchamp-des-Fontaines, le parc d'activités de la Belle Etoile représente un périmètre total de 13,5 ha. Il accueillera des entreprises artisanales, tertiaires, services et petites industries.

Les travaux d'aménagement des voiries et des réseaux (adduction d'eau potable, assainissement, électricité, etc...) de ce futur parc d'activités ont débuté en février dernier et devraient se terminer au courant du dernier trimestre 2021.

37 lots seront disponibles à la vente à destination des entreprises en développement. La superficie des lots est comprise entre 1150 m<sup>2</sup> pour le plus petit lot jusqu'à 7600 m<sup>2</sup> pour le plus grand. La densification des activités et la qualité des constructions constituent une priorité pour la communauté de communes Erdre & Gesvres.

Dans un contexte de forte pression foncière et de rareté des locaux professionnels, ce projet, amorcé depuis plusieurs années, entend apporter des solutions aux entreprises pour leur permettre de poursuivre leur croissance en favorisant la création d'emplois sur le territoire. Les premières constructions devraient fleurir en 2022.

Pour plus d'informations sur les parcs d'activités : contactez le service Développement économique au 02 40 12 32 91 ou adressez un mail à [économie@cceq.fr](mailto:économie@cceq.fr)



≡ RETOUR À LA LISTE





## Les Touches

### **Commune de les Touches**

1 Place Julienne David  
44390 Les Touches

 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

### **Horaires :**

#### **Lundi**

9h - 12h30 et 14h - 17h

#### **Du mardi au vendredi**

9h - 12h30

#### **Le samedi (uniquement Etat Civil)**

9h - 12h